

RCS : LAVAL
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1971 B 00006
Numéro SIREN : 557 150 067
Nom ou dénomination : FITECO

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2024 sous le numéro de dépôt 962

PROJET DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

1. La Société **FITECO**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 8 613 930,00€, dont le siège social est à CHANGE (53810), Rue Albert Einstein – Parc Technopole, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL sous le numéro 557 150 067, représentée par Monsieur Yannick OLLIVIER, Président, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après désignée « **la Société FITECO** » ou « **la Société Absorbante** », d'une part,

ET :

2. La société **CHD BRUAY**, Société par Actions Simplifiée, au capital de 1 090 000,00€, dont le siège social est à BRUAY-LA-BUISSIÈRE (62700), 1 rue Anatole France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ARRAS sous le numéro 883 776 346, représentée par FITECO, Présidente, elle-même représentée par Monsieur Yannick OLLIVIER, Président, dûment habilité aux fins des présentes.

ci-après désignée « **la Société CHD BRUAY** » ou « **la Société Absorbée** », d'autre part,

Il est envisagé, en vue de la fusion de la Société CHD BRUAY par la SAS FITECO, par voie d'absorption de la première par la seconde, sous le régime aux articles L. 236-1 et suivants et R. 236-1 et suivants du Code de commerce, d'arrêter les conventions qui suivent réglant ladite fusion.

Préalablement aux conventions objet des présentes, il est exposé ce qui suit :

PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES DES SOCIETES PARTIES A LA FUSION

1/ Société Absorbée

La Société **CHD BRUAY**, Société Absorbée, a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 2 de ses statuts :

- L'exercice de la profession d'expert-comptable.
- Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.
- Elle peut notamment détenir des participations de toute nature sous le contrôle du Conseil régional de l'Ordre et dans les conditions fixées par le Règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.

Ladite Société, qui a été immatriculée le 04/06/2020, expire le 03/06/2119.

Son capital social est fixé à la somme de 1 090 000,00 euros.

Il est divisé en 109 000 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Ses actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

2/ Société Absorbante

La Société FITECO, Société Absorbante, a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 3 de ses statuts :

- L'exercice de la profession d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes.

Ladite Société, qui a été immatriculée le 01/02/1971, expire le 19/12/2055.

Son capital social est fixé à la somme de 8 613 930 euros.

Il est divisé en 287 131 actions de 30 euros chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie et non amorties.

Ses actions ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé.

3/ Liens en capital et dirigeant commun

La Société FITECO a un lien direct en capital avec la Société CHD BRUAY, puisqu'elle détient 100% du capital social de cette dernière.

MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Les motifs et buts qui ont incité CHD BRUAY et FITECO à envisager cette fusion sont les suivants :

- Restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles,
- Allègement significatif des coûts de gestion administrative du groupe.

COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Les comptes des sociétés CHD BRUAY, utilisés pour établir les conditions de l'opération, seront ceux arrêtés au 30/09/2023 (cf. annexe).

DATE D'EFET DE LA FUSION

La fusion sera réalisée au 1er avril 2024, avec effet rétroactif au 01/10/2023.

Toutes les opérations actives et passives réalisées par la Société Absorbée depuis le 01/10/2023 jusqu'à la date de la réalisation définitive seront considérées comme accomplies par la Société Absorbante.

METHODE D'EVALUATION UTILISEE

Les Sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, et la fusion réalisée à l'endroit, les éléments d'actif et de passif sont apportés, conformément à la réglementation (PCG art. 710-1 et 720-1), pour leur valeur nette comptable au 30/09/2023.

Le capital de la Société CHD BRUAY est intégralement détenu par la Société Absorbante, la Société FITECO. En conséquence, la fusion ne donnera lieu à aucune émission d'actions de la Société Absorbante, ni à échange d'actions contre les actions de la Société Absorbée.

Il n'a donc été déterminé aucun rapport d'échange entre les titres de la Société Absorbante et ceux de la Société Absorbée.

La Société Absorbante FITECO détenant, la totalité des actions de la Société Absorbée, CHD BRUAY, il sera fait application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de Commerce.

Et, cela exposé, il est passé aux conventions ci-après :

Les conventions seront divisées en huit parties, à savoir :

- la première, relative à l'apport-fusion effectué par CHD BRUAY;
- la deuxième, relative à la propriété et à l'entrée en jouissance ;
- la troisième, relative aux charges et conditions de l'apport-fusion ;
- la quatrième, relative à la rémunération de cet apport-fusion ;
- la cinquième, relative aux déclarations par le représentant de la Société Absorbée ;
- la sixième, relative au régime fiscal;
- la septième, relative aux dispositions diverses.

PREMIERE PARTIE

APPORT-FUSION PAR LA SOCIETE AUDIT-GESTION DU CENTRE A LA SOCIETE FITECO

Monsieur Yannick OLLIVIER, lui-même Président de la société FITECO, Présidente de la société Absorbée, agissant au nom et pour le compte de la Société CHD BRUAY, en vue de la fusion à intervenir entre cette Société et la Société FITECO, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, ferait apport ès-qualité, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, à FITECO, ce qui sera accepté au nom et pour le compte de cette dernière par Monsieur Yannick OLLIVIER ès-qualité, sous les mêmes conditions suspensives, de la propriété de l'ensemble des biens, droits et obligations, sans exception ni réserve, de la Société CHD BRUAY, avec les résultats actif et passif des opérations faites depuis le 01/10/2023, jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion.

En conséquence, si la fusion se réalise :

- le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation définitive de la fusion ; il comprendra tous les éléments d'actifs, biens, droits et valeurs de la Société Absorbée à cette date, sans exception ni réserve ainsi que tous les éléments de passif et les obligations de cette Société à cette date ;
- la Société Absorbante deviendra débitrice des créanciers de la Société Absorbée en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

I - DESIGNATION DE L'ACTIF SOCIAL

L'actif apporté comprend, à la date du 30/09/2023, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés évalués à leur valeur nette comptable conformément aux règles comptables (PCG art 710-1 et suivants du règlement ANC n°2014-03 du 05 juin 2014).

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par CHD BRUAY à FITECO comprendrait l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

II - PRISE EN CHARGE DU PASSIF

La Société Absorbante prendra en charge et acquittera au lieu et place de la Société Absorbée la totalité du passif de cette dernière apparaissant dans les comptes clos au 30/09/2023.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constituera pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels seront au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Le représentant de la Société Absorbée certifie :

- que le chiffre total ci-dessus mentionné du passif de la Société au 30/09/2023 et le détail de ce passif, sont exacts et sincères,
- qu'il n'existait, dans la Société Absorbée, à la date susvisée du 30/09/2023, aucun passif non comptabilisé ou engagement hors bilan,
- plus spécialement que la Société Absorbée est en règle à l'égard de ses obligations fiscales et envers les organismes de sécurité sociale, d'allocations familiales, de prévoyance et de retraites,
- et que toutes les déclarations requises par les lois et règlements en vigueur ont été faites régulièrement en temps utile.

DEUXIEME PARTIE
DATE D'EFFET - PROPRIETE – JOUISSANCE

La Société FITECO sera propriétaire et prendra possession des biens et droits apportés, à titre de fusion, à compter du jour de la réalisation définitive de cette dernière, soit à la signature du Traité de fusion, le 01/04/2024.

Jusqu'audit jour, la Société CHD BRUAY continuera de gérer, avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important susceptible d'affecter ces biens et droits sans l'accord préalable de la Société FITECO.

La Société FITECO sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société CHD BRUAY.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 01/10/2023 par la Société CHD BRUAY seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Absorbante.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférents aux biens apportés incomberont à FITECO, ladite Société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieux de ceux existant au 01/10/2023.

A cet égard, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été fait depuis le 01/10/2023 aucune autre opération autre que les opérations de gestion courante.

En particulier, le représentant de la Société Absorbée déclare qu'il n'a été pris, depuis la date du 01/10/2023 aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif et qu'il n'a été procédé depuis ladite date du 01/10/2023 à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

Les représentants des sociétés Absorbée et Absorbante déclarent que, conformément aux dispositions de l'article L. 236-11 du Code de Commerce, il n'y a pas lieu à approbation de la fusion par les associés desdites sociétés.

TROISIEME PARTIE
CHARGES ET CONDITIONS

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBANTE

Les présents apports seront faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que le représentant de la Société Absorbante oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

- 1) La Société Absorbante prendra les biens et droits, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.
- 2) Elle exécutera tous traités, marchés et conventions intervenus avec tous tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, qui auraient pu être contractés.
- 3) La Société Absorbante sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société Absorbée.
- 4) La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objets de l'apport-fusion.
- 5) La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens et droits apportés, et elle fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- 6) La Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société Absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE ABSORBEE

- 1) Les apports à titre de fusion seront faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.
- 2) Le représentant de la Société Absorbée s'obligera, ès-qualité, à fournir à la Société Absorbante tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Il s'obligera, notamment, et oblige la Société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de FITECO, tous actes complémentifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

- 3) Le représentant de la Société Absorbée, ès-qualité, obligera celle-ci à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

- 4) Le représentant de la Société Absorbée obligera cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

QUATRIEME PARTIE
REMUNERATION DU PATRIMOINE TRANSMIS
-
DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

REMUNERATION DU PATRIMOINE TRANSMIS

La Société Absorbante détenant la totalité des actions de la Société Absorbée et s'engageant à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il n'y a pas lieu à la détermination d'un rapport d'échange et la Société Absorbante ne procèdera pas à une augmentation de capital.

La société CHD BRUAY, faisait partie intégrante du Groupe CHD, et était alors une filiale dudit Groupe. Le Groupe CHD a fait l'objet d'un rachat par le Groupe FITECO au 25/06/2023. La tête de groupe, la SAS CHD, a été fusionnée et absorbée en date du 01/10/2023.

Dès lors, la rémunération du patrimoine transmis de la SAS CHD BRUAY a été calculée, sur les bases suivantes :

	Quote-part de détention de CHD BRUAY :		100%
X	Capitaux propres de CHD BRUAY :	x	2.288.301€
-	(Valeur nette des titres CHD BRUAY au 30/09/2023 :	-	728.715€
+	Affectation mali CHD (Holding) retenu:	+	1.641.205€)

Total du mali de fusion : -81.618€

Il sera inscrit dans un sous compte des autres immobilisations financières : **Mali de fusion sur actifs financiers (compte 278).**

DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, la Société CHD BRUAY sera dissoute par anticipation et de plein droit, par le seul fait de la fusion et à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Le passif de la Société CHD BRUAY sera entièrement pris en charge par la Société FITECO.

La dissolution de la Société CHD BRUAY ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de celle-ci.

CINQUIEME PARTIE DECLARATIONS

Le représentant de la Société Absorbée déclare :

▪ **SUR LA SOCIETE ABSORBEE ELLE-MEME**

- 1) Qu'elle n'est pas actuellement et n'a jamais été en état de faillite, de redressement ou liquidation judiciaires, qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement l'objet de poursuites pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.
- 2) Qu'elle n'a contracté avec un tiers quelconque aucune interdiction de fabrication ou de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.
- 3) Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier les valeurs retenues pour la présente fusion.

▪ **SUR LES BIENS APPORTES**

- 1) Que le patrimoine de la Société n'est menacé d'aucune confiscation ou d'aucune mesure d'expropriation.
- 2) Que les éléments de l'actif apporté, au titre de la fusion, notamment les divers éléments corporels ou incorporels composant le fonds de commerce compris dans les apports, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant, ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée, sous réserve de l'accomplissement des formalités nécessaires pour la régularité de leur mutation.

Le représentant de la Société Absorbante déclare :

- que ladite Société n'a jamais été en état de cessation des paiements, de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaires ;
- qu'elle dispose de tous les pouvoirs et autorisations nécessaires aux fins de conclure le présent contrat de fusion et que Monsieur Yannick OLLIVIER est dûment autorisé à la représenter à cet effet.

SIXIEME PARTIE REGIME FISCAL

DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants de la Société Absorbante et de la Société Absorbée obligeront celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les Sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion.

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prendra effet le 01/10/2023.

En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la Société CHD BRUAY, Société Absorbée seront englobés dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

IMPOT SUR LES SOCIETES

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime spécial des fusions, prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

En conséquence, la Société Absorbante prend l'engagement :

- de reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée,
- de se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des plus-values dont l'imposition aura été différée chez cette dernière,
- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'elles avaient du point de vue fiscal dans les écritures de la Société Absorbée,
- de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les Sociétés, dans les conditions et délais fixés à l'article 210 A du CGI, les plus-values dégagées lors de la fusion sur les éléments amortissables,
- d'inscrire à son bilan, les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Les représentants de la Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la fusion emporte apport en Société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI.

Par conséquent les apports d'immeubles, de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA.

Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

ENREGISTREMENT

La formalité d'enregistrement sera requise au droit fixe.

OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les soussignés, ès-qualités, au nom des Sociétés Absorbée et Absorbante, s'engagent expressément :

- à joindre aux déclarations des Sociétés Absorbée et Absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du code général des impôts,
- en ce qui concerne la Société Absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.

SEPTIEME PARTIE

DISPOSITIONS DIVERSES

FORMALITES

- 1) La Société Absorbante remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.
- 2) La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
- 3) La Société Absorbante devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des Sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.
- 4) La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

REMISE DES TITRES

Il sera remis à la Société Absorbante, lors de la réalisation définitive de la fusion, les titres et attestations de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs apportés par la Société CHD BRUAY à la Société FITECO.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donneront ouverture les apports, ainsi que ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante, ainsi que son représentant l'y oblige.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les Parties affirment, sous les peines édictées à l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent contrat exprime l'intégralité des accords entre les Parties, de la rémunération des apports de la Société Absorbée et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

DROIT APPLICABLE - REGLEMENT DES LITIGES

Le présent traité de fusion et les opérations qu'il décrit sont soumis au droit français.
Tous litiges pouvant s'élever entre les Parties concernant son interprétation, son exécution, sa validité ou autre, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'appel d'ANGERS.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants des Sociétés Absorbée et Absorbante, avec faculté d'agir ensemble ou séparément à l'effet, si nécessaire, de réitérer les apports, réparer les omissions, compléter les désignations et, en général, faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs,
- au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

ELECTION DU DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et leurs suites et pour toutes significations et notifications, les représentants des Sociétés en cause, ès-qualité, élisent domicile aux sièges respectifs desdites Sociétés.

Fait à CHANGE,
Le 01/03/2024,

CHD BRUAY

Yannick OLLIVIER, Président de la SAS FITECO, elle-
même Présidente de la CHD BRUAY

FITECO

Yannick OLLIVIER, Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Y. Ollivier', with a large loop at the end.



SAS CHD BRUAY

1 RUE ANATOLE FRANCE

62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE

ETATS FINANCIERS

Du 01/10/2022 au 30/09/2023



SOMMAIRE CHD

En Euro

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Rapport	3
Attestation/Rapport.....	3
DOSSIER DE GESTION	4
Synthèse.....	5
Soldes Intermédiaires de Gestion.....	6
Analyse de trésorerie.....	7
Ratios indicateurs.....	8
Ratios de gestion.....	9
COMPTES ANNUELS	10
Bilan - Actif.....	11
Bilan - Passif.....	12
Compte de résultat synthétique.....	13
Compte de résultat synthétique.....	14
Faits caractéristiques de l'exercice.....	15
Engagements.....	17
DETAIL DES COMPTES	18
Bilan - Actif détaillé.....	19
Bilan - Passif détaillé.....	21
Compte de résultat détaillé.....	23
IMPRIMES FISCAUX	26
Réal Normal.....	27

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SAS CHD BRUAY

Pour l'exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints au présent rapport, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	3 965 505 €
Chiffre d'affaires	3 090 661 €
Résultat net comptable	302 458 €

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE,
Le 20/10/2023.

Cyrille HOLUB,
Expert-comptable.

DOSSIER DE GESTION

SYNTHÈSE

En Euro

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/10/22 au 30/09/23	Du 01/10/21 au 30/09/22		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	3 090 661	2 028 887		1 061 774	52
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	3 073 323	2 023 908		1 049 415	52
Marge commerciale	-197			-197	
Marge globale	3 073 125	2 023 908		1 049 218	52
Valeur ajoutée	2 408 086	1 610 413		797 673	50
Excédent brut d'exploitation	556 576	350 481		206 095	59
Amortissements et provisions	112 172	44 438		67 734	152
Résultat d'exploitation	460 115	308 257		151 858	49
Résultat financier	15 498	4 810		10 687	222
Résultat courant	475 613	313 067		162 545	52
Résultat exceptionnel	-125	-7 600		7 475	98
Résultat net de l'exercice	302 458	193 786		108 672	56

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/10/22 au 30/09/23	Du 01/10/21 au 30/09/22		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	222 539	238 224		-15 685	-7
Fonds de roulement net global	471 078	324 885	358 472	146 193	45
Besoin en fonds de roulement	247 224	178 142	103 082	69 082	39
Trésorerie	223 854	146 742		77 111	53

RATIOS	Du 01/10/22 au 30/09/23	Du 01/10/21 au 30/09/22		Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients (en jours)	145	147		-2	-1
Crédit fournisseurs (en jours)	51	75		-24	-32
Rotation stocks (en jours)					
Autonomie financière	1	1			9
Capacité de remboursement					
Taux d'endettement					
Rentabilité financière					-7
Rentabilité commerciale					

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

SAS CHD BRUAY

Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	en %	Du 01/10/21 Au 30/09/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 090 661	100	2 028 887	100	1 061 774	52
Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des march. vendues	197				197	
MARGE COMMERCIALE	-197				-197	
Production vendue (biens et services)	3 090 661	101	2 028 887	100	1 061 774	52
+ / - Production stockée	-17 338	-1	-4 979		-12 359	-248
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 073 323	100	2 023 908	100	1 049 415	52
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	3 073 323	100	2 023 908	100	1 049 415	52
- Matières premières						
- Sous-traitance (directe)						
MARGE DE PRODUCTION	3 073 323	100	2 023 908	100	1 049 415	52
MARGE BRUTE TOTALE	3 073 125	99	2 023 908	100	1 049 218	52
- Autres achats	20 280	1	14 054	1	6 226	44
- Charges externes	644 759	21	399 441	20	245 318	61
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	2 408 086	78	1 610 413	79	797 673	50
Subventions d'exploitation	18 667	1	9 333		9 333	100
- Impôts, taxes et versements assimilés	50 006	2	35 540	2	14 466	41
- Salaires et traitements	1 344 642	44	901 665	44	442 976	49
- Charges sociales	475 529	15	332 060	16	143 469	43
Total	-1 851 510	-60	-1 259 932	-62	-591 578	-47
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	556 576	18	350 481	17	206 095	59
Reprises sur dép., prov., amortis	192 091	6			192 091	
+ Transferts de charges d'exploitation	13 755		1 575		12 180	773
+ Autres produits d'exploitation	1 502		654		848	130
- Dotations amort. et dépréciations	112 172	4	44 438	2	67 734	152
- Autres charges d'exploitation	191 636	6	14		191 622	
Total	-96 461	-3	-42 223	-2	-54 237	-128
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	460 115	15	308 257	15	151 858	49
Opérations en commun						
+ Produits financiers	15 536	1	4 810		10 726	223
- Charges financières	38				38	
Total	15 498	1	4 810		10 687	222
RÉSULTAT COURANT	475 613	15	313 067	15	162 545	52
+ Produits exceptionnels (1)			2 660		-2 660	-100
- Charges exceptionnelles (2)	125		10 261	1	-10 136	-99
- Participation des salariés	72 169	2	41 812	2	30 357	73
- Impôt sur les bénéfices (IS)	100 861	3	69 869	3	30 992	44
Total	-173 155	-6	-119 282	-6	-53 874	-45
RÉSULTAT EXERCICE	302 458	10	193 786	10	108 672	56

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

ANALYSE DE TRÉSORERIE

En Euro

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

▮ L'EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) EST DE

Compte tenu des variations d'inventaire :

- des stocks de produits, en-cours
- des stocks d'approvisionnement
- des stocks de marchandises

Compte tenu des autres produits et charges de gestion courantes

▮ L'APPORT D'ARGENT DE L'EXPLOITATION A ÉTÉ DE (Ventes - achats d'exploitation)

556 576

- -17 338

+ 197

+ -176 379

397 732

100 %

FLUX FINANCIERS	Sorties	Entrées
Produits financiers, Agios, Intérêts C.T. Intérêts des emprunts Remboursement capital	38	15 536
TOTAL ANNUITÉS ET AGIOS	38	15 536
Achats d'immobilisations - Incorporelles - Corporelles - Financières	948 202 199 967 1 630	
Cessions d'immobilisations Emprunts nouveaux Subventions d'investissement		-930
TOTAL INVESTISSEMENTS - FINANCEMENTS	1 149 799	-930
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	125	
Intérêts des comptes courants Total des apports des associés Apport en capital		30 304 639 831
TOTAL APPORTS/PRÉLÈVEMENTS NET DES ASSOCIÉS		670 135
IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS ET PARTICIPATION	173 030	

15 498

-4

-1 150 729

289

-125

670 135

-168

-173 030

44

TOTAL GÉNÉRAL

1 322 992

1 082 473

Variation de trésorerie nette
globale

-240 520

Cette variation de trésorerie nette globale se traduit par :

Une amélioration des disponibilités de

77 111

Une augmentation des créances de

568 160

Une augmentation des dettes fournisseurs et dettes à court terme de

481 543

RATIOS INDICATEURS

En Euro

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Calcul	N	N-1
Autonomie financière			
Capitaux propres	2 288 301		
Total passif	3 965 505	0,58	0,53
<i>Ce ratio mesure l'indépendance financière de votre entreprise vis à vis des sources de financement extérieures.</i>			
Solvabilité à court terme			
Créances + disponibilités + VMP	1 688 345		
Dettes et pdts constatés d'avance à moins d'un an	1 664 276	1,01	1,05
<i>Ce ratio indique la capacité de votre entreprise à rembourser ses dettes à court terme avec ses ressources disponibles.</i>			

RATIOS DE GESTION

En Euro

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

Calcul	N	N-1
--------	---	-----

Crédit consenti aux clients	(en jours)
-----------------------------	------------

Clients et comptes rattachés (*)	533 418 968		
X Nombre jours de l'exercice		145,30	147,13
	<u>3 671 130</u>		
Ventes TTC			

Ce ratio indique la durée moyenne du crédit accordé à vos clients. Son évolution doit être suivie avec intérêt, eu égard à la charge de trésorerie que ce crédit peut représenter.

(*) Y compris les effets escomptés non échus.

Crédit accordé par les fournisseurs	(en jours)
-------------------------------------	------------

Fournisseurs et comptes rattachés	40 218 941		
X Nombre jours de l'exercice		50,93	75,27
	<u>789 642</u>		
Achats et autres charges externes TTC			

Ce ratio indique le délai de paiement moyen accordé par vos fournisseurs. Ce délai constitue une ressource financière et allège donc les besoins de trésorerie.

COMPTES ANNUELS

BILAN - ACTIF

En Euro

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ACTIF	Valeurs au 30/09/23			% de l'actif	Valeurs au 30/09/22		% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes				
Capital souscrit non appelé							
ACTIF IMMOBILISÉ							
Immobilisations incorporelles				47			37
Frais d'établissement							
Frais de développement							
Concessions, brevets et droits similaires							
Fonds commercial (1)	1 865 615		1 865 615		951 415		
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions	156 682	156 682					
Installations tech., matériel & outillages							
Autres immobilisations corporelles	130 033	112 254	17 778		2 068		
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations							
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés	500		500				
Prêts							
Autres immobilisations financières	7 130		7 130		6 000		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 159 960	268 937	1 891 024	48	959 483		38
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours				10			13
Matières premières et autres appro	3 810		3 810				
En-cours de production (biens et services)	382 326		382 326		332 075		
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes	1 345		1 345		849		
Créances				37			43
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	1 461 422	451 423	1 009 999		630 885		
Autres créances (3)	56 221		56 221		51 508		
Fournisseurs débiteurs	4 242		4 242		1 252		
Groupe et associés (3)	377 623		377 623		407 926		
Capital souscrit - appelé non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Actions propres							
Autres titres							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	223 854		223 854	6	146 742		6
Charges constatées d'avance (3)	15 062		15 062		10 952		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 525 904	451 423	2 074 481	52	1 582 190		62
Charges à répartir sur plusieurs exercices							
Primes de remboursement des emprunts							
Ecarts de conversion actif							
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	4 685 864	720 360	3 965 505	100	2 541 673		100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

En Euro

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PASSIF	Valeurs au 30/09/23	% du passif	Valeurs au 30/09/22	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 090 000)	1 090 000	27	1 090 000	43
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		1		2
Réserve légale	26 805		17 115	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves			45 112	
Report à nouveau	869 039	22		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	302 458	8	193 786	8
SITUATION NETTE	2 288 301	58	1 346 013	53
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 288 301	58	1 346 013	53
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	12 927			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	110 189	3	99 176	4
Dettes fiscales et sociales	811 643	20	621 917	24
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	41 801	1	45 307	2
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	700 643	18	429 259	17
TOTAL DETTES	1 677 203	42	1 195 660	47
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	3 965 505	100	2 541 673	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

1 664 276

1 195 660

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	3 090 661	100	2 028 887	100	1 061 774	52
Montant net du chiffre d'affaires	3 090 661	100	2 028 887	100	1 061 774	52
Production stockée	-17 338	-1	-4 979		-12 359	-248
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	18 667	1	9 333		9 333	100
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	205 846	7	1 575		204 271	
Autres produits	1 502		654		848	130
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 299 337	107	2 035 470	100	1 263 867	62
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks	197				197	
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	665 040	22	413 495	20	251 545	61
Impôts, taxes et versements assimilés	50 006	2	35 540	2	14 466	41
Salaires et traitements	1 344 642	44	901 665	44	442 976	49
Charges sociales	475 529	15	332 060	16	143 469	43
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amort.	7 178		2 227		4 951	222
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	104 994	3	42 212	2	62 783	149
Dotations aux provisions						
Autres charges	191 636	6	14		191 622	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 839 222	92	1 727 213	85	1 112 009	64
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	460 115	15	308 257	15	151 858	49
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	15 536	1	4 810		10 726	223
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	15 536	1	4 810		10 726	223
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	38				38	
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	38				38	
RÉSULTAT FINANCIER	15 498	1	4 810		10 687	222
RÉSULTAT COURANT avant impôts	475 613	15	313 067	15	162 545	52
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			2 660		-2 660	-100
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS			2 660		-2 660	-100
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	125		10 261	1	-10 136	-99
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	125		10 261	1	-10 136	-99
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-125		-7 600		7 475	98
Participation des salariés aux résultats	72 169	2	41 812	2	30 357	73
Impôt sur les bénéfices	100 861	3	69 869	3	30 992	44
TOTAL DES PRODUITS	3 314 873	107	2 042 941	101	1 271 933	62
TOTAL DES CHARGES	3 012 416	97	1 849 155	91	1 163 261	63
Bénéfice ou Perte	302 458	10	193 786	10	108 672	56

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023 dont le total est de 3 965 504,56 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 302 457,55 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le .

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ENGAGEMENTS

En Euro

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de votre entreprise et définir le plan de financement personnalisé, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres à votre entreprise :

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

- o 1% Constant pour la catégorie : Cadres
- o 1% Constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 0.8 % (inflation comprise).

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- o 63 ans pour la catégorie : Cadres et Non Cadres

LE taux de rotation retenu est de 5% pour les Cadres et 6% pour les Non Cadres

DETAIL DES COMPTES

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

En Euro

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 30/09/23	Valeurs nettes au 30/09/22	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial	1 865 615	951 415	914 200	96
<i>Fonds commercial</i>	1 613 307	951 415	661 892	70
<i>Compte 20710000</i>	252 308		252 308	
Immobilisations corporelles				
Constructions				
<i>Construction sol d autrui</i>	156 682	156 682		
<i>Amort. construct s/sol autrui</i>	-156 682	-156 682		
Autres immobilisations corporelles	17 778	2 068	15 711	760
<i>Inst.générales diverses</i>	50 489	28 453	22 035	77
<i>Matériels de transport</i>	5 227	5 227		
<i>Mat de bureau&mat informatique</i>	24 836	12 527	12 309	98
<i>Mobiliers</i>	49 481	34 404	15 077	44
<i>Amort. inst.gle.agt.div</i>	-42 073	-26 441	-15 632	-59
<i>Amort. matériels transport</i>	-5 227	-5 227		
<i>Amort. mat bureau inf.</i>	-18 409	-12 472	-5 938	-48
<i>Amort. mobiliers</i>	-46 545	-34 404	-12 141	-35
Immobilisations financières (2)				
Autres titres immobilisés	500		500	
<i>Titres immobilisés (droit pro)</i>	500		500	
Autres immobilisations financières	7 130	6 000	1 130	19
<i>Dépôts cautionnements versés</i>	7 130	6 000	1 130	19
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 891 024	959 483	931 541	97
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	3 810		3 810	
<i>Compte 32250000</i>	3 810		3 810	
En cours de production (biens et services)	382 326	332 075	50 250	15
<i>Prestations de serv en cours</i>	382 326	332 075	50 250	15
Avances et acomptes versés sur commandes	1 345	849	495	58
<i>Frss avances acomptes</i>	1 345	849	495	58
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	1 009 999	630 885	379 113	60
Autres (3)	56 221	51 508	4 713	9
<i>Rrr a obtenir/avoirs non recus</i>	22 824	22 176	648	1
<i>Personnel avances acptes</i>	2 500		2 500	5
<i>Org.soc. produits a recev</i>		318	-318	-1
<i>Etat impot/benefices</i>	5 570	7 864	-2 294	-4
<i>Tva deductible abs</i>	2 792	4 450	-1 658	-3
<i>Tva s/fact non parvenues</i>	13 129	11 033	2 096	4
<i>Autres débiteurs divers</i>	9 406	5 667	3 739	7
Fournisseurs débiteurs	4 242	1 252	2 990	239
Groupe et associés (3)	377 623	407 926	-30 304	-7
<i>Compte courant chd avexi</i>	377 623	400 000	-22 377	-6
<i>Intérêts des c/c à recevoir</i>		4 810	-4 810	-100
<i>Intérêts des c/c à payer</i>		3 116	-3 116	-100
Disponibilités	223 854	146 742	77 111	53
<i>Banque débitrice</i>	6 681		6 681	
<i>Compte 51220000</i>	5 437		5 437	
<i>Compte 51230000</i>	93 781		93 781	
<i>Société générale bruay</i>	112 863	146 434	-33 571	-23
<i>Compte 51240000</i>	183		183	
<i>Compte 51260000</i>	2 701		2 701	
<i>Compte 51270000</i>	660		660	
<i>Compte 51290000</i>	441		441	
<i>Compte 53000000</i>	1 027		1 027	
<i>Caisse bruay</i>	81	308	-228	-74

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

En Euro

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 30/09/23	Valeurs nettes au 30/09/22	Variation	
			en valeur	en %
Charges constatées d'avance (3)	15 062	10 952	4 110	38
<i>Charges constatees d avance</i>	<i>15 062</i>	<i>10 952</i>	<i>4 110</i>	<i>38</i>
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 074 481	1 582 190	492 291	31
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	3 965 505	2 541 673	1 423 832	56

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

En Euro

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PASSIF	Valeurs au 30/09/23	Valeurs au 30/09/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 090 000)	1 090 000	1 090 000		
Capital	1 090 000	1 090 000		
Réserves				
Réserve légale	26 805	17 115	9 690	57
Reserve legale	26 805	17 115	9 690	57
Autres réserves		45 112	-45 112	-100
Autres réserves		45 112	-45 112	-100
Report à nouveau	869 039		869 039	
Report a nouveau solde credit	869 039		869 039	
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	302 458	193 786	108 672	56
SITUATION NETTE	2 288 302	1 346 013	942 289	70
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 288 301	1 346 013	942 289	70
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Avances et acptes recus commandes en cours	12 927		12 927	
Clients créditeurs	12 927		12 927	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 189	99 176	11 013	11
Dettes fiscales et sociales	811 643	621 917	189 726	31
Remunerations dues	75 818	47 314	28 504	60
Conges a payer	102 452	98 077	4 375	4
Pers. pro. intéressement	55 214	36 991	18 223	49
Personnel provision 13e mois	52 674	45 463	7 211	16
Personnel prov. des variables	74 500	52 500	22 000	42
Urssaf	41 267	26 328	14 939	57
Mutuelles	8 444	11 696	-3 252	-28
Caisse retraite non cadres	11 493	6 142	5 351	87
Caisse de retraite cadre	1 052		1 052	
Prévoyance	4 621	4 621		
Charges soc/conges a payer	36 107	38 084	-1 977	-5
Org.soc. charges a payer	30 824	19 511	11 313	58
Prov. charges sur 13e mois	17 144	15 192	1 953	13
Prélèvement à la source	4 828	1 606	3 221	201
Tva a decasier	39 879	40 982	-1 103	-3
Tva collectee 19,6%	11 970	11 722	248	2
Tva collectée 20%	217 175	136 972	80 202	59
Tva s/factures a etablr	7 052	10 275	-3 223	-31
Tva sur avoir à établir	108		108	
Taxe d'apprentissage à payer	867	-209	1 077	515
Formation continue à payer	4 987	1 231	3 756	305
Etat divers à payer	13 168	17 421	-4 253	-24
Autres dettes	2 090	2 028	62	3
Frais déplacement des collabor	2 090	2 028	62	3
Clients créditeurs	39 711	43 279	-3 568,29	-8
Produits constatés d'avance	700 643	429 259	271 384	63
Produits constates d avance	700 643	429 259	271 384	63
TOTAL DETTES	1 677 203	1 195 660	481 543	40

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

En Euro

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

PASSIF	Valeurs au 30/09/23	Valeurs au 30/09/22	Variation	
			en valeur	en %
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	3 965 505	2 541 673	1 423 832	56

(1) Dont à moins d'un an

1 664 276

1 195 660

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

En Euro

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Production vendue (biens et services)	3 090 661	100	2 028 887	100	1 061 774	52
Hono. gdes missions et excep.	20 000	1	1 959		18 042	921
Hono ex. comptable /extension	2 009 655	65	1 179 613	58	830 042	70
Hono commissariat /ext.mission	38 052	1	29 192	1	8 861	30
Hono. juri./extension mission	192 742	6	103 570	5	89 172	86
Hono paies et social	578 467	19	341 739	17	236 729	69
Hono sous trait. pour groupe	235 460	8	338 537	17	-103 077	-30
Autres refacturations	16 285	1	34 277	2	-17 992	-52
Montant net du chiffre d'affaires	3 090 661	100	2 028 887	100	1 061 774	52
Production stockée	-17 338	-1	-4 979		-12 358	-248
Var. stock. sur prest. service	-17 338	-1	-4 979		-12 358	-248
Subventions d'exploitation	18 667	1	9 333		9 334	100
Subventions d exploitation	18 667	1	9 333		9 334	100
Reprises sur prov. (amorts), transf. charges	205 846	7	1 575		204 271	
Rep sur creances douteuses	192 091	6			192 091	
Transfert de charges d'exploit	13 755		1 575		12 181	773
Autres produits	1 502		654		848	130
Produits divers	1 502		654		848	130
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 299 337	107	2 035 470	100	1 263 867	62
Charges d'exploitation						
Variation de stocks	197				197	
Var. aut. stocks fournitures	197				197	
Autres achats et charges externes	665 040	22	413 495	20	251 545	61
Eau	1 198		300		898	299
Electricite-gaz	10 343		4 549		5 794	127
Carburant	1 612		1 599		13	1
Fourn. inf. admin et bureau	7 128		7 607		-479	-6
Sous traitance generale	11 714		11 229	1	485	4
Sous-traitance groupe	102 072	3	47 273	2	54 798	116
Sous-traitance inf. (ges.del)	45 000	1			45 000	
Credit bail mobilier	3 652		3 590		63	2
Location évolutive photocopie	10 091		1 909		8 182	429
Location et maintenance logici	7 955		32 224	2	-24 269	-75
Locations immobilières	97 003	3	39 396	2	57 607	146
Loc. mobilières (mat inf.)	3 744		10 309	1	-6 565	-64
Compte 61500000	8 275				8 275	
Entretien-réparations (locaux)	17 527	1	18 771	1	-1 244	-7
Maintenance matériel informati	948		470		478	102
Entretien véhicules de transp.	165		983		-818	-83
Primes d'assurances (rc)	-8 918		10 000		-18 918	-189
Assurance locaux et rc	4 198		-67		4 265	
Charge fcpe	175		248		-74	-30
Assurance véhicules	2 506		1 494		1 012	68
Assurance risques d'exploitati			2 440		-2 440	-100
Documentation generale	7 057		3 816		3 241	85
Frais colloques et séminaires			1 353		-1 353	-100
Intérim et stagiaires	4 245				4 245	
Honoraires	5 774		3 559		2 216	62
Frais actes et contentieux	1 395		407		989	243
Annonces et insertions	1 502				1 502	
Cadeaux clientele	543		4 531		-3 987	-88
Pourboires dons courants	250				250	
Transports sur achats			12		-12	-100
Voyages et déplacements	38 318	1	27 834	1	10 484	38
Missions réceptions	6 276		2 675		3 602	135
Frais postaux	8 987		9 027		-40	
Frais de téléphone	8 961		5 555		3 406	61

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

En Euro

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Services bancaires et assimilé	4 787		30		4 757	
Frais sur effets	2 612		2 514		99	4
Frais scan bank	6 819		4 251		2 568	60
Concours divers (cotisations)	4 179		79		4 100	
Cotisation groupe chd	219 995	7	145 423	7	74 572	51
Cotisation cavec	9 282		2 947		6 335	215
Cotisation à l'ordre des ec	7 667		5 158		2 509	49
Impôts, taxes et versements assimilés	50 006	2	35 540	2	14 466	41
Taxe d'apprentissage	8 281		5 247		3 034	58
Par.formation prof. continue	15 159		10 931	1	4 228	39
Partic empl effort de const			3 389		-3 389	-100
Cvae/cfe	13 587		10 527	1	3 060	29
Taxes foncieres	12 278		4 393		7 884	179
Taxes diverses	702		1 053		-351	-33
Salaires et traitements	1 344 642	44	901 665	44	442 976	49
Salaires appointements	1 371 054	44	886 456	44	484 598	55
Variation des congés payés	-36 623	-1	6 209		-42 832	-690
Provision 13ème mois	7 211		8 723		-1 512	-17
Prov. primes et gratification	3 000		277		2 723	982
Charges sociales	475 529	15	332 060	16	143 469	43
Urssaf	329 405	11	232 264	11	97 141	42
Cot. mutuelles & prev	49 195	2	36 121	2	13 075	36
Cot.caisses de ret. non cadres	81 782	3	55 245	3	26 537	48
Ch. sociales sur congés payés	-16 286	-1	2 915		-19 202	-659
Ch. sociales sur 13eme mois	5 277		-1 754		7 031	401
Medecine travail	4 296		2 108		2 188	104
Aures charges de personnel	21 860	1	5 161		16 699	324
Dot. aux amortissements et dépréc.						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	7 178		2 227		4 951	222
Dot amort s/immo corporelles	7 178		2 227		4 951	222
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	104 994	3	42 212	2	62 783	149
Dot deprec creances	104 994	3	42 212	2	62 783	149
Autres charges	191 636	6	14		191 622	
Pertes/créances irrec. de l'ex	191 369	6			191 369	
Charges diverses gest courante	268		14		253	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2 839 222	92	1 727 213	85	1 112 009	64
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	460 115	15	308 257	15	151 858	49
Quotes-parts résultat sur op. faites en commun						
Produits financiers						
Autres intérêts et produits assimilés	15 536	1	4 810		10 726	223
Revenu intérêts c/c groupe	15 536	1	4 810		10 726	223
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	15 536	1	4 810		10 726	223
Charges financières						
Intérêts et charges assimilées	38				38	
Int bancaires	38				38	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	38				38	
RÉSULTAT FINANCIER	15 498	1	4 810		10 687	222
RÉSULTAT COURANT	475 613	15	313 067	15	162 545	52
Produits exceptionnels						

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SAS CHD BRUAY
Du 01/10/2022 au 30/09/2023

En Euro

	Du 01/10/22 Au 30/09/23	% CA	Du 01/10/21 Au 30/09/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Sur opérations de gestion			2 660		-2 660	-100
<i>Produits except exo antérieurs</i>			2 660		-2 660	-100
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS			2 660		-2 660	-100
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	125		10 261	1	-10 136	-99
<i>Penalites et amendes</i>	125				125	
<i>Autres charges exceptionnelles</i>			10 261	1	-10 261	-100
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	125		10 261	1	-10 136	-99
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-125		-7 600		7 475	98
Participation des salariés aux résultats	72 169	2	41 812	1	30 357	73
<i>Intéressement</i>	55 214	2	36 991	1	18 223	49
<i>Abondement</i>	16 955	1	4 821		12 134	252
Impôt sur les bénéfices	100 861	3	69 869	3	30 992	44
<i>Impôts sur les bénéfices</i>	100 861	3	69 869	3	30 992	44
TOTAL DES PRODUITS	3 314 873	107	2 042 941	101	1 271 933	62
TOTAL DES CHARGES	3 012 416	97	1 849 155	91	1 163 261	63
Bénéfice ou Perte	302 458	10	193 786	10	108 672	56

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

2 660

IMPRIMES FISCAUX

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		N° 2065 - SD 2023  N° 11084* 24 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				Timbre à date du service	
Exercice ouvert le		01/10/22		et clos le	
		30/09/23		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
				X	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SAS CHD BRUAY 1 RUE ANATOLE FRANCE 62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE					
SIRET 8 8 3 7 7 6 3 4 6 0 0 0 1 6				Mél :	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
				SIRET	
B ACTIVITE					
Activités exercées		Activités comptables		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		403 444	
		Déficit			
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la formulaire n°2065-SD)					
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse	
				N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :	
CHD BRUAY 1 RUE ANATOLE FRANCE 62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE					
Tél : 0321017060				Tél :	
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 20/10/23 Lieu : BRUAY-LA-BUISSIÈRE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire : Directeur Général HOLUB Cyrille	
				Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :					

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)						c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e			
							f			
							g			
							h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j				
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)				
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			2	3	4	5	6	7	8	
K	DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%						
					0%	15%	19%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice						
				MVLT restant à reporter						
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CHD BRUAY</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>1 RUE ANATOLE FRANCE 62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>88377634600016</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos le, <u>30/09/2023</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA					
AC IIF IMMOBILISÉES *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 865 615		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ	156 682		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	112 254	17 778	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	500		
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	7 130		
TOTAL (II)		BJ	2 159 960	BK	268 937	1 891 024	
AC IIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	3 810	BM	3 810	
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP	382 326	BQ	382 326	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 345	BW	1 345	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 461 422	BY	451 423	1 009 999
		Autres créances (3)	BZ	438 086	CA	438 086	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	223 854	CG	223 854	
			CH	15 062	CI	15 062	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CJ	2 525 904	CK	451 423	2 074 481	
	TOTAL (III)	CW					
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CM					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CN					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CO	4 685 864	1A	720 360	3 965 505	
	TOTAL GENERAL (I à VI)						
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Désignation de l'entreprise		SAS CHD BRUAY		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1 090 000.....)			DA	1 090 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	26 805	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	869 039	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	302 458	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 288 301	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	12 927	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	110 189	
	Dettes fiscales et sociales			DY	811 643	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	41 801	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	700 643	
TOTAL (IV)			EC	1 677 203		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 965 505		
REINVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 664 276	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS CHD BRUAY							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	3 090 661	FH		FI	3 090 661
			FJ	3 090 661	FK		FL	3 090 661
	Chiffres d'affaires nets *						FM	-17 338
	Production stockée *						FN	
	Production immobilisée *						FO	18 667
	Subventions d'exploitation						FP	205 846
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FQ	1 502
	Autres Produits (1) (11)						FR	3 299 337
		Total des produits d'exploitation (2) (I)						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	
	Variation de stocks (marchandises) *						FT	197
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	665 040
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	50 006
	Salaires et traitements *						FY	1 344 642
	Charges sociales (10)						FZ	475 529
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	7 178
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	104 994	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)						GE	191 636
			Total des charges d'exploitation (4) (II)					
			1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
Operations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	15 536
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
			Total des produits financiers (V)					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	38
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
			Total des charges financières (VI)					
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										SAS CHD BRUAY		Néant ☐ *		
												Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	125		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)										HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	125		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	-125	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ	72 169		
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK	100 861		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	3 314 873			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	3 012 416			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)												HN	302 458	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO		
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières										HY	
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										1G	
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier *										HP	3 652
			{ - Crédit-bail immobilier										HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)										HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)										RC		
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)										RD		
	(9)	Dont transfert de charges										A1	13 755	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					{ dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS					A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			Facultatives		A6				Obligatoires	A9		
					dont cotisations facultatives Madelin			A7						
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8								
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N			
SOLDE REGULARISATION CVAE										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels			
TVA1240 PENALITE CVAE										40				
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs			

Désignation de l'entreprise										SAS CHD BRUAY										Néant ☐ *							
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations															
								1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				2				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ			D8			D9												
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	1 899 617		KE			KF												
CORPORELLES	Terrains								KG			KH			KI												
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ	686		KK			KL											
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM	156 682		KN			KO											
		Installations gales, agencts*, aménagts des constructions				Dont Composants		M2				KP			KQ												
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3				KS			KT												
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	126 214		KW			KX	650										
		Matériel de transport *								KY	5 227		KZ			LA											
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	147 800		LC			LD											
		Emballages récupérables et divers *								LE			LF			LG											
	Immobilisations corporelles en cours								LH			LI			LJ												
	Avances et acomptes								LK			LL			LM												
	TOTAL III								LN	436 609		LO			LP	650											
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G			8M			8T											
		Autres participations								8U			8V			8W											
Autres titres immobilisés								1P	500		1R			1S													
Prêts et autres immobilisations financières								1T	7 130		1U			1V													
TOTAL IV								LQ	7 630		LR			LS													
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	2 343 856		ØH			ØJ	650												
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence													
						par virements de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice													
						1				2				3				4									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7											
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV	34 002		LW	1 865 615		1X											
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY			LZ											
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA	686		MB			MC												
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME	156 682		MF												
		Inst. gales, agencts et am. des constructions						IS			MG			MH													
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK														
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU			MM	76 375		MN	50 489		MO												
		Matériel de transport				IV			MP			MQ	5 227		MR												
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS	73 484		MT	74 317		MU												
		Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW			MX												
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA			NB											
	Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF											
TOTAL III						IY			NG	150 544		NH	286 715		NI												
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU			M7			ØW											
	Autres participations						IØ			ØX			ØY			ØZ											
	Autres titres immobilisés						I1			2B			2C	500		2D											
	Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E			2F	7 130		2G											
	TOTAL IV						I3			NJ			NK	7 630		2H											
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			ØK	184 546		ØL	2 159 960		ØM												

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS CHD BRUAY						Néant ☒ *	
Exercice N clos le 30/09/2023							
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".							
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL						
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....							
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SAS CHD BRUAY</u>												Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement				CY			EL			EM			EN		
Fonds commercial				RE			RF			RI			RJ		
Autres immobilisations incorporelles				PE		34 002	PF			PG		34 002	PH		
TOTAL I				RK		34 002	RM			RN		34 002	RO		
Terrains				PI			PJ			PK			PL		
Constructions	Sur sol propre			PM		616	PN		70	PO		686	PQ		
	Sur sol d'autrui			PR		156 682	PS			PT			PU		156 682
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions			PV			PW			PX			PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ			QA			QB			QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD		115 080	QE		3 367	QF		76 375	QG		42 073
	Matériel de transport			QH		5 227	QI			QJ			QK		5 227
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL		134 697	QM		3 741	QN		73 484	QO		64 954	
Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT			
TOTAL II				QU		412 303	QV		7 178	QW		150 544	QX		268 937
TOTAL GENERAL (I + II)				ØN		446 305	ØP		7 178	ØQ		184 546	ØR		268 937
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales,agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY				Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
				Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler										Z9			Z8		
Primes de remboursement des obligations										SP			SR		

Désignation de l'entreprise SAS CHD BRUAY								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	538 519	6U	104 994	6V	192 091	6W	451 423	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	538 519	TY	104 994	TZ	192 091	UA	451 423	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	538 519	UB	104 994	UC	192 091	UD	451 423	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	104 994	UF	192 091				
			UG		UH					
			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SAS CHD BRUAY										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	7 130	UV		UW	7 130	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	220 528	220 528				
	Autres créances clients				UX	1 240 894	1 240 894				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY	2 500	2 500				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	5 570	5 570				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	15 922	15 922				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC	377 623	-41 567		419 190		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	36 471	36 471				
Charges constatées d'avance				VS	15 062	15 062					
TOTAUX				VT	1 921 700	VU	1 495 380	VV	426 320		
RENVUIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)									VF
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	110 189		110 189						
Personnel et comptes rattachés		8C	360 657		360 657						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	150 952		150 952						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	276 184		276 184					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	23 850		23 850					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	41 801		41 801						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	700 643		700 643						
TOTAUX		VY	1 664 276		VZ	1 664 276					
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD					

Désignation de l' entreprise : SAS CHD BRUAY

Formulaire déposé au titre de l'IR
(cocher la case ci-contre)

ET☐

Néant☐*

Exercice N, clos le :
30/09/2023

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)

RB

)

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

125

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)

I7

100 861

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

Régimes particuliers / impositions antérieures

Moins-values nettes à long terme

- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)

- imposées aux taux à 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises* (activité exonérée)

SW

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

WR

403 444

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)

Plus-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)

- imposées au taux de 0 %

- imposées au taux de 19 %

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales *
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation

2A

)

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.

Majoration d'amortissement*

Mesures d'incitation

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)

K9

Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)

L2

J.E.I. (art.44 sexies A)

L5

ZFU-TE (art. 44 octies A)

ØV

S.I.I.C. (art. 208C)

K3

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)

PP

Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)

1F

Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)

XC

Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)

PB

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)

X9

dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)

YH

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)

YA

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)

YC

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)

YB

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)

YD

dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)

YI

Créance dégagée par le report en arrière de déficit

ZI

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)

YL

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)

XI

403 444

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

403 444

XO

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

38/53

Désignation de l'entreprise		SAS CHD BRUAY		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1: 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	138 559
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SAS CHD BRUAY</u>																											Néant ☐ *										
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie					ØC				AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II) TOTAL II					ZB	9 690																				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie					ØD		193 786								ZD																					
	Prélèvements sur les réserves					ØE		45 111								ZE	229 207																				
																ZF																					
	TOTAL I					ØF		238 897								ZG																					
										ZH	238 897																										
RENSEIGNEMENTS DIVERS																				Exercice N :																	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)										J7						)	YQ																			
	- Engagements de crédit-bail immobilier																				YR																
	- Effets portés à l'escompte et non échus																				YS																
DE DETAILS DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance															YT	158 785																			
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)										J8						)	XQ	118 793																	
		- Personnel extérieur à l'entreprise															YU	4 245																			
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)															SS	7 170																			
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages															YV																				
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)										ES	241 123					)	ST	376 046																	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD															ZJ	665 040																				
	IMPOTS ET TAXES	- CFE, CVAE															YW	13 587																			
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										ZS						)	9Z	36 419																	
		Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD															YX	50 006																			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée															YY	580 470																				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations															YZ	124 602																				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)															ØB	904 682																				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *															ØS																					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *															ZK	3,00		%																		
	- Numéro de centre agréé *					XP							- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)										ZR														
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice															RG																					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI															RH																					
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.					JA						Plus-values à 15 %					JK						Plus-values à 0 %					JL								
															Plus-values à 19 %					JM						Imputations					JC						
Groupe : résultat d'ensemble.					JD						Plus-values à 15 %					JN						Plus-values à 0 %					JO										
															Plus-values à 19 %					JP						Imputations					JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale					JH						N° SIRET de la société mère du groupe					JJ																					

Désignation de l'entreprise : SAS CHD BRUAY

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations *	1	VOIR ANNEXE	184 546	184 546		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦			Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations *	1							
	2			VOIR ANNEXE				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II. Autres elements	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS CHD BRUAY

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'IS

② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins values		Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS CHD BRUAY				Néant ☒ *			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②		montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
				donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SAS CHD BRUAY										Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/10/2022				et clos le : 30/09/2023				Durée en nombre de mois		1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :								YP	42		
Dont apprentis								YF			
Dont handicapés								YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE											
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	3 090 661		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT			
TOTAL 1								OX	3 090 661		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH	1 502		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE			
Subventions d'exploitation reçues								OF	18 667		
Variation positive des stocks								OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT			
TOTAL 2								OM	20 169		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats								ON	20 280		
Variation négative des stocks								OQ	17 535		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	522 313		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW	191 636		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY			
TOTAL 3								OJ	751 765		
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)								OG	2 359 064		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.								SA	2 359 064		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD											
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre								EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)								GX	Effectifs au sens de la CVAE *		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								HX			
Période de référence								GY	GZ		
Date de cessation								HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclarati...



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/09/2023

N° SIRET

8 8 3 7 7 6 3 4 6 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS CHD BRUAY

ADRESSE (voie)

1 RUE ANATOLE FRANCE

CODE POSTAL

62700

VILLE

BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

109000

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.



(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

N° SIRET : 88377634600016

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS CHD BRUAY

ADRESSE (voie) 1 RUE ANATOLE FRANCE

CODE POSTAL 62700

VILLE BRUAY-LA-BUISSIÈRE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
	TOTAL	

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
	TOTAL	

ANNEXE DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

ANNEXE À LA 2059 A

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements *	Valeur résiduelle*
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
gpe/licence polyacte	415		415		
Coala/liasses fiscales	18 294		18 294		
coala/ liasses fiscales IFU	290		290		
SCANBANK Lillers	2 075		2 075		
SCANBANK Auchel	763		763		
SCANBANK Arras	763		763		
coala/juridique	570		570		
Coala /paie arras	1 563		1 563		
Coala/paie lillers	1 563		1 563		
Coala/paie auchel	3 913		3 913		
Coala (4 licences)	3 600		3 600		
Office Home 2013	196		196		
Branchement Gaz/Auchel	686		686		
Electricite Auchel 2ème	641		641		
Sanitaire Auchel 2ème	1 022		1 022		
Accf - aménagement 2 bureaux	3 708		3 708		
Branly - electricite	791		791		
Refection facade + bureau	3 076		3 076		
Duquesne/refection bureau + entree	803		803		
Duquesne/refection bureau +entrée	1 039		1 039		
Refection bureaux Auchel 1er	1 521		1 521		
Hornois/porte+bureau direction	3 112		3 112		
Hornois/réfection bureau rdc	241		241		
Hornois/réfection bureaux 1er	5 818		5 818		
Ms2d/cablage Arras	1 337		1 337		
Ms2d/cablage Lillers	991		991		
Ms2d/cablage Auchel	5 031		5 031		
travaux Nowotarski	1 507		1 507		
Chauffage central gaz arras	9 120		9 120		
Portes intérieures bureaux RdC	1 690		1 690		
Chaudière gaz/auchel	10 005		10 005		
Meuble évier/auchel	1 545		1 545		
Chassis PVC bureau du fond	830		830		
Travaux toiture (chiens assis)	4 373		4 373		
Peintures & Sols Arras	7 039		7 039		
Porte Auchel extérieure arrière	1 310		1 310		
Cloisons+miroiterie	7 681		7 681		
Van meenen - sol	1 403		1 403		
accf - cloisonnement	742		742		
Fountain - distributeur	809		809		
metro/fax repondeur arras	288		288		
Imprimante Brother laser	532		532		
Xerox 332 occasion	915		915		
Xerox 220 Occasion	915		915		
Acer aspire 9502wsmi512	1 394		1 394		

ANNEXE DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

ANNEXE À LA 2059 A

Configuration PC 3 Slim + 1 Tour	3 080		3 080		
Kit postscript pour copieur	872		872		
Vidéoprojecteur MP610	501		501		
Portable Asus F5VL	693		693		
Matériel inform. Hewlett-Packard	92		92		
Matériel de reliure	18		18		
Photocopieur xérox (3116440384)rac	100		100		
Informatique divers Microatx	77		77		
Informatique divers (rachat GE CAPI	145		145		
Copieur KM BH 363	3 735		3 735		
Copieur KM BH 223	2 520		2 520		
Copieur C224	4 279		4 279		
Scanner Portatif	894		894		
Scanner Plustek	4 403		4 403		
Copieur C284	4 848		4 848		
Rachat CB LIXXBAIL	685		685		
Portable Thinkpad	607		607		
Scanners PLUSTEK	2 076		2 076		
Mat info divers	10		10		
Photocopieur (rachat)	7		7		
Rachat matériel bureautique	11		11		
PC Portable (GLDI)	584		584		
Secretel Techno Lillers	4 946		4 946		
Seretel Techno Auchel	5 910		5 910		
Seretel Techno Arras	4 537		4 537		
Arsolan Firewall	783		783		
Archibal Scanner	1 984		1 984		
Reprox 3 mae canon	1 035		1 035		
Royal meubles/meubles	1 450		1 450		
Métro/classeurs+tables+chaises	1 626		1 626		
Métro/mobilier de bureau	2 633		2 633		
Royal meubles/meubles	386		386		
Mercier/table de conférence	336		336		
Métro/bureau+caisson+meuble	1 420		1 420		
metro/armoire+plan+caisson+fauteuil	1 692		1 692		
Armoire secrétariat/auchel	312		312		
Flipo Mobilier M Martinaud	4 409		4 409		
Ribert bureau secrétariat	3 621		3 621		
Robert Armoire pl	627		627		
Robert Tables chaises	685		685		
Total	184 546		184 546		

ANNEXE DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

ANNEXE À LA 2059 A

B - DÉTERMINATION DES PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES RÉALISÉES

Nature des éléments cédés	Valeur résiduelle (6)	Prix de vente* (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins- value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 16,5 %
					16,5 %	15 % ou 16 %	0 %	
gpe/licence polyacte								
Coala/liasses fiscales								
coala/ liasses fiscales IF								
SCANBANK Lillers								
SCANBANK Auchel								
SCANBANK Arras								
coala/juridique								
Coala /paie arras								
Coala/paie lillers								
Coala/paie auchel								
Coala (4 licences)								
Office Home 2013								
Branchement Gaz/Auch								
Electricite Auchel 2ème								
Sanitaire Auchel 2ème								
Accf - aménagement 2 b								
Branly - electricite								
Refection facade + bure								
Duquesne/refection bur								
Duquesne/refection bur								
Refection bureaux Auc								
Hornois/porte+bureau d								
Hornois/réfection burea								
Hornois/réfection burea								
Ms2d/cablage Arras								
Ms2d/cablage Lillers								
Ms2d/cablage Auchel								
travaux Nowotarski								
Chauffage central gaz a								
Portes intérieures burea								
Chaudière gaz/auchel								
Meuble évier/auchel								
Chassis PVC bureau du								
Travaux toiture (chiens a								
Peintures & Sols Arras								
Porte Auchel extérieure								
Cloisons+miroiterie								
Van meenen - sol								
accf - cloisonnement								
Fountain - distributeur								
metro/fax repondeur arr								
Imprimante Brother las								
Xerox 332 occasion								
Xerox 220 Occasion								

ANNEXE DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

ANNEXE À LA 2059 A

Acer aspire 9502wsmi5								
Configuration PC 3 Sli								
Kit postscript pour copi								
Vidéoprojecteur MP61								
Portable Asus F5VL								
Matériel inform. Hewle								
Matériel de reliure								
Photocopieur xérox (31								
Informatique divers Mi								
Informatique divers (ra								
Copieur KM BH 363								
Copieur KM BH 223								
Copieur C224								
Scanner Portatif								
Scanner Plustek								
Copieur C284								
Rachat CB LIXXBAIL								
Portable Thinkpad								
Scanners PLUSTEK								
Mat info divers								
Photocopieur (rachat)								
Rachat matériel bureaut								
PC Portable (GLDI)								
Secretel Techno Lillers								
Seretel Techno Auchel								
Seretel Techno Arras								
Arsolan Firewall								
Archibal Scanner								
Reprox 3 mae canon								
Royal meubles/meubles								
Métro/classeurs+tables								
Métro/mobilier de bure								
Royal meubles/meubles								
Mercier/table de confér								
Métro/bureau+caisson+								
metro/armoire+plan+ca								
Armoire secrétariat/auc								
Flipo Mobilier M Marti								
Ribert bureau secrétaria								
Robert Armoire pl								
Robert Tables chaises								
Total								

